NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1395e séance

Vendredi 30 juillet 1965

à 15 h 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Pages

Point 18 de l'ordre du jour:

Progrès social

a) Rapport de la Commission des questions sociales

b) Rapport sur les programmes et les objectifs dans le domaine social pour la seconde moitié de la Décennie du développement

c) Rapport sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux et sur les dispositions structurelles touchant la planification sociale

Rapport du Comité social 261

Communication du Président 263

Point 6 de l'ordre du jour:

Conséquences économiques et sociales du désarmement *(reprise des débats de la 1393e séance et fin)* 263

Point 3 de l'ordre du jour:

Tendances économiques mondiales *(reprise des débats de la 1378e séance et fin)*

Rapport du Comité économique 264

Point 37 de l'ordre du jour:

Incidences financières des décisions du Conseil *(reprise des débats de la 1368e séance et fin)* 264

Point 8 de l'ordre du jour:

Financement du développement économique

Rapport du Comité économique 266

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Israël, Italie, Philippines, Suède, Zambie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès social

a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/4061)

b) Rapport sur les programmes et les objectifs dans le domaine social pour la seconde moitié de la Décennie du développement (E/CN.5/388, E/CN.5/394)

c) Rapport sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux et sur les dispositions structurelles touchant la planification sociale (E/CN.5/387, E/CN.5/393)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4108 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité social sur le point 18 (E/4108 et Corr.1) et à se prononcer sur les projets de résolutions A à M qui figurent au paragraphe 37 de ce rapport.

A. RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

B. ARRANGEMENTS STRUCTURELS CONCERNANT LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DÉFENSE SOCIALE

Par 12 voix contre 3, avec 3 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

2. M. VIAUD (France) précise qu'il s'est abstenu de voter la résolution B parce que le paragraphe 4 du dispositif ne lui semble pas satisfaisant ; il ne comprend pas comment on a pu supposer que les délégations accepteraient un terme aussi vague que celui de « compte spécial », qui est employé dans ce paragraphe. Le Comité social aurait dû faire disparaître la formule malheureusement employée par la Commission des questions sociales et en trouver une qui corresponde aux conceptions et aux pratiques financières de l'ONU. C'est pourquoi la délégation française ne considérera pas la décision acquise comme ayant force obligatoire en ce qui concerne l'ouverture de ce genre de compte et le versement de contributions destinées à l'alimenter.

3. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) dit que la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue pour des motifs apparentés à ceux de la délégation française, sans être tout à fait les mêmes. Elle ne pense pas que l'ouverture d'un compte spécial soit un moyen approprié pour le financement d'un programme de défense sociale.

4. Mme KASTALSKAÏA (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'elle s'est abstenue pour les raisons indiquées par le représentant de l'Union soviétique à la 527e séance du Comité social.

C. ACTION PRATIQUE CONCERTÉE DANS LE DOMAINE SOCIAL: PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE FORMATION PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution C est adopté.

D. DISTRIBUTION DU REVENU DANS LA NATION

A l'unanimité, le projet de résolution D est adopté.

E. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A l'unanimité, le projet de résolution E est adopté.

F. PROJET DE CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA PROTECTION SOCIALE

Par 14 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution F est adopté.

5. M. VIAUD (France) dit qu'il s'est abstenu parce que le texte ne précise pas que le Conseil ne prend aucune décision quant à la convocation de la conférence envisagée; la décision doit être prise plus tard. La délégation française, pour sa part, doute nettement de l'opportunité et de l'utilité d'une conférence des ministres responsables de la protection sociale.

G. SERVICES DE PROTECTION DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Par 14 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution G est adopté.

H. FORMATION DU PERSONNEL DE PROTECTION SOCIALE

Par 14 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution H est adopté.

I. REVISION DU PROGRAMME DE SERVICE SOCIAL DES NATIONS UNIES

6. M. VIAUD (France) dit que la délégation française estime que, dans sa forme actuelle, le paragraphe 6 du dispositif de ce projet de résolution peut être interprété comme signifiant que le Conseil demande à l'Assemblée générale de prendre les mesures nécessaires pour accroître les effectifs des services de protection sociale, tant au Siège que dans les commissions économiques régionales, ainsi que les ressources affectées aux services consultatifs dans le domaine de la protection sociale. Le Secrétariat n'a fourni aucune indication sur les incidences financières. La délégation française présume donc qu'il n'y en a aucune et que tout accroissement des effectifs et des ressources se fera dans la limite des effectifs et du personnel dont dispose actuellement l'Organisation. M. Viaud voudrait savoir, avant le vote, s'il en est bien ainsi.

7. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit que la question soulevée par le représentant de la France montre bien le caractère assez inopérant de la procédure suivie jusqu'ici en matière d'incidences financières. Comme le Secrétaire général n'a pas encore étudié la nécessité d'un accroissement sensible des effectifs des services de protection sociale et des ressources affectées aux services consultatifs dans le domaine de la protection sociale, il est impossible de déterminer les incidences financières de ce qui n'est encore qu'une hypothèse.

8. M. VIAUD (France) fait remarquer que, dans ce cas, le Conseil est appelé à adresser à l'Assemblée générale une recommandation sur une question qui se posera dans l'avenir; cette procédure permettrait au Secrétaire général, fort de la recommandation du Conseil, de demander des crédits supplémentaires pour exécuter les réformes administratives qu'il pourrait vouloir faire.

9. La délégation française pense, elle aussi, que la procédure suivie en matière d'incidences financières est peut-être inopérante. Elle a été la première à demander qu'on adopte une méthode plus rationnelle, mais cette procédure existe, et le Conseil est en train de méconnaître une règle qu'il a lui-même établie. Même si cette règle ne répond plus aux nécessités actuelles, le Conseil doit s'y conformer tant qu'il n'en aura pas adopté de nouvelle. Dans ces conditions, la délégation française ne peut accepter le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution I.

10. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) fait observer que le paragraphe 6 du dispositif, sous sa forme actuelle, n'aura aucune incidence financière; il s'agit seulement de prendre en considération la nécessité d'accroître les effectifs et les ressources.

11. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) est d'avis que le paragraphe 6 du dispositif laisse aux autorités compétentes des Nations Unies toute latitude pour décider s'il est nécessaire d'augmenter sensiblement les ressources et les effectifs et pour évaluer les besoins. La délégation du Royaume-Uni est prête à voter le projet de résolution I, étant entendu que ce projet n'a pas actuellement d'incidences financières.

12. Mme AFNAN (Irak) s'abstiendra, mais son abstention n'a rien à voir avec les incidences financières. Elle pense que, puisqu'on va procéder à une revision du programme de service social, il vaut mieux attendre que cette revision soit achevée avant d'étudier la nécessité d'accroître les effectifs et les ressources.

13. Mme KASTALSKAÏA (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique, qui s'est abstenue de voter les résolutions G et H, va s'abstenir, pour les mêmes raisons, lors du vote sur le projet de résolution I. En Union soviétique, l'expression « service social » n'a pas le sens que lui donnent les auteurs de ces textes qui semblent sous-estimer le rôle de l'Etat. Ces trois textes ont une portée très limitée. En outre, la question des incidences financières est importante. Enfin, la délégation soviétique n'est pas

satisfaite non plus du contenu des plans de travail suggérés dans ces textes.

14. M. VIAUD (France), en réponse aux observations du représentant du Royaume-Uni, dit que, si la délégation française entend s'abstenir de voter sur le projet de résolution I, c'est parce que l'expansion des activités envisagée dans ce texte ne lui paraît pas justifiée. C'est la raison qui a amené le représentant de la France à soulever la question des incidences financières, mais il ne voudrait pas qu'on pense que cette question motive son abstention.

Par 11 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution I est adopté.

J. LA JEUNESSE ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

A l'unanimité, le projet de résolution J est adopté.

K. RÉADAPTATION DES PERSONNES PHYSIQUEMENT DIMINUÉES

A l'unanimité, le projet de résolution K est adopté.

L. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Par 17 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution L est adopté.

M. PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A l'unanimité, le projet de résolution M est adopté.

Communication du Président

15. Le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de New York un télégramme que lui ont adressé M. Lopez, représentant permanent des Philippines et Président de la vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme, M. Marof, représentant permanent de la Guinée et Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine, et M. Volio, représentant permanent du Costa Rica et Vice-Président de la vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme et du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine. Il est dit dans ce message que le représentant permanent du Brésil, comme suite à une suggestion des signataires, a fait savoir que son gouvernement était disposé à inviter l'ONU à tenir au Brésil, en 1966, un cycle d'étude international sur l'*apartheid*, dans le cadre du programme envisagé pour la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bien que, par sa résolution 1067 B (XXXIX) relative aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil ait déjà approuvé le programme du Secrétaire général qui prévoit, pour 1966, la tenue de trois cycles d'étude consacrés aux droits de l'homme, les signataires espèrent que le Conseil jugera possible, à sa session actuelle, de recommander instamment à l'Assemblée générale d'autoriser un quatrième cycle d'étude en 1966 et d'ouvrir les crédits nécessaires à cet effet. Les détails relatifs à l'ordre du jour et aux dispositions matérielles seront mis au point, d'un commun accord, par le Secrétaire général et le Gouvernement brésilien. Les signataires se déclarent convaincus que ce cycle d'étude répondrait aux vœux de la très grande majorité des Etats Membres et recevrait un appui enthousiaste à l'Assemblée générale. En raison de l'importance et de l'urgence de cette question, ils ont le vif espoir que le Conseil trouvera un moyen approprié de prendre leur demande en considération au cours de sa présente session.

16. Le Président a répondu, par télégramme, qu'à son regret, ce message lui était parvenu trop tard pour que le Conseil puisse lui donner une suite avant la fin de la première partie de la trente-neuvième session, car il a déjà terminé l'examen du point 28 de son ordre du jour, relatif aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme ; le Président a ajouté qu'il communiquerait oralement le message au Conseil et que, puisque celui-ci avait décidé que sa trente-neuvième session reprendrait dans les premières semaines de la vingtième session de l'Assemblée générale, il lui serait encore possible, en vertu des articles 13 et 17 de son règlement intérieur, d'inscrire une question supplémentaire à son ordre du jour.

La séance est suspendue à 16 heures ; elle est reprise à 17 h 15.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/4029, E/4042 ; E/L.1078/Rev.2)

(reprise des débats de la 1393e séance et fin)

17. M. AKBAR ADIL (Pakistan) rappelle que, bien que le projet de résolution du Pakistan dans sa version antérieure (E/L.1078/Rev.1) ait été assez largement appuyé, certains représentants ont dit que, en raison des circonstances, il leur serait difficile de s'y rallier. Etant donné le poids moral qu'aura une résolution de ce genre si elle est adoptée à l'unanimité, la délégation du Pakistan présente le projet de résolution dans une nouvelle version (E/L.1078/Rev.2) qui tient compte des suggestions faites. Le préambule a été modifié, mais le dispositif reste inchangé.

18. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) remercie la délégation du Pakistan d'avoir cherché à présenter un texte qui réunisse tous les suffrages. La délégation du Royaume-Uni, qui était partisan d'une brève résolution de procédure, votera le projet de résolution dans sa nouvelle version revisée.

19. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis était déjà disposée à appuyer le projet de résolution dans sa version antérieure, mais pense que le nouveau texte répond mieux à ses désirs. Elle espère qu'il sera appuyé par l'ensemble des représentants.

20. M. VIAUD (France) rappelle que la délégation française a exposé, à la 1393e séance, les raisons pour lesquelles elle ne pouvait approuver le projet de résolution tel qu'il était alors libellé. Elle sera en mesure de voter le projet de résolution dans sa nouvelle version, à condition qu'on ajoute « si possible » après « poursuivre et » au paragraphe 2 du dispositif.

21. M. AKBAR ADIL (Pakistan) demande au représentant de la France s'il accepterait les mots « de s'efforcer » au lieu de « si possible ».

22. M. VIAUD (France) répond affirmativement.

23. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique est prête à appuyer le projet de résolution dans sa nouvelle version parce qu'elle attache beaucoup d'intérêt au rapport du Secrétaire général sur la question (E/4042). M. Arkadiev remercie le représentant du Pakistan de son esprit de conciliation. Comme le dispositif n'est pas modifié, la substance du texte reste la même.

24. La délégation de l'URSS accepte l'amendement sur lequel les représentants de la France et du Pakistan se sont mis d'accord.

A l'unanimité, le projet de résolution revisé du Pakistan (E/L.1078/Rev.2), tel qu'il a été modifié, est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales
(reprise des débats de la 1378e séance et fin)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4114)

25. Le PRÉSIDENT fait remarquer que, au paragraphe 3 de son rapport (E/4114), le Comité économique indique qu'il n'a pas de recommandation à adresser au Conseil au titre du point 3 de l'ordre du jour. Dans ces conditions, le Président propose que le Conseil se borne à prendre acte de ce rapport.

Il en est ainsi décidé.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Incidences financières des décisions du Conseil (E/4082, E/4092, E/4122)
(reprise des débats de la 1368e séance et fin)

26. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à étudier l'exposé du Secrétaire général sur les incidences financières des décisions du Conseil (E/4082), le rapport du Secrétaire général sur le même sujet (E/4122) et certains extraits (E/4092) du sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la vingtième session de l'Assemblée générale (A/6007).

27. M. VAGANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, après avoir étudié attentivement les documents relatifs au point 37 de l'ordre du jour, ainsi que la note du Secrétaire général sur le programme de travail des Nations Unies dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070 et Add.1) dont l'annexe III indique les ressources affectées à chacun des grands secteurs d'activité dans ces domaines, la délégation soviétique a, dès maintenant, quelques observations à faire sur les incidences financières des décisions du Conseil, bien qu'elle n'ignore pas que c'est l'Assemblée générale qui décidera, en dernier ressort, de la répartition des ressources budgétaires.

28. Il ressort des documents présentés au Conseil que les prévisions de dépenses pour 1966 sont en augmentation de 21 millions de dollars par rapport à 1965, ce qui représente un accroissement de plus de 27 %, et que l'on demande la création de 455 postes nouveaux. Tout en admettant la nécessité de prévoir les ressources nécessaires pour les activités nouvelles, comme celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ou celles du Centre de développement industriel, la délégation soviétique considère que le vrai moyen d'atteindre les objectifs principaux de l'Organisation n'est pas d'augmenter le budget tous les ans, mais de concentrer l'effort sur les tâches de haute priorité, et de comprimer les dépenses consacrées aux travaux secondaires.

29. Il y a bien des façons d'éviter d'accroître le budget indûment. A la 1378e séance, le chef de la délégation soviétique a fait remarquer que la Direction des affaires sociales prévoyait, pour 1966 et 1967, 24 études ou réunions sur le développement communautaire, représentant le quart de la totalité de son programme, et 24 autres études ou réunions sur la défense sociale, consacrées essentiellement à des questions intéressant le droit pénal. Or, des problèmes sociaux de ce genre ne sont pas assez importants pour mériter qu'on y consacre beaucoup de temps et d'argent. Un autre moyen de comprimer les dépenses serait de réduire la longueur des rapports, des études et des exposés établis par le Secrétariat ou par des rapporteurs spéciaux à sa demande. Beaucoup de ces rapports traitent de problèmes mineurs d'intérêt restreint et leur longueur n'est nullement à la mesure de leur utilité.

30. Le nombre de nouveaux postes demandés paraît aussi trop élevé. L'ONU pourrait fort bien s'acquitter de ses fonctions essentielles si les postes actuels étaient mieux répartis entre les divers services du Secrétariat. La délégation de l'URSS a déjà dit, au Comité social, qu'elle était opposée à ce qu'on augmente le nombre des postes permanents de la Direction des affaires sociales ; elle l'est aussi à ce qu'on augmente le nombre des fonctionnaires qui s'occupent de problèmes sociaux au secrétariat des commissions économiques régionales. Pour les mêmes raisons, elle ne peut appuyer la proposition visant à augmenter le nombre des membres du Comité spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. En outre, la majeure partie des postes du secrétariat du Conseil du commerce et du développement et du Centre de développement industriel devraient être pourvus par des transferts de fonctionnaires de la Direction des affaires sociales. Il faudrait prier le Service financier de passer en revue le volume de travail assuré par le personnel de divers services du Secrétariat en vue de procéder à une nouvelle répartition des postes et de répondre aux besoins en personnel des nouveaux organismes, sans accroître les dépenses budgétaires. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a tout a fait raison d'indiquer, dans son rapport, qu'une nouvelle augmentation du nombre des postes permanents appelle une étude très minutieuse.

31. Une autre mesure d'économie consisterait à réduire le nombre et la durée de certaines réunions et de certaines missions. La délégation de l'URSS a déjà suggéré que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification se réunisse tous les deux ans et non pas chaque année ; de même, il suffirait que la Commission de la condition de la femme tienne des sessions biennales. On pourrait encore faire des économies de temps et d'argent en préparant et en organisant les cycles d'étude et les réunions plus rationnellement. Les commissions économiques régionales devraient, notamment, être invitées à participer plus activement à la préparation des documents destinés aux réunions, et on pourrait faire appel à la collaboration bénévole de certains Etats. Une coopération efficace et une répartition judicieuse du travail entre le Secrétariat et les institutions spécialisées permettraient aussi de réaliser des économies. Cette coopération pourrait être mise au point au cours des réunions communes du Bureau du Conseil et du CAC ; la réorganisation du Comité spécial de coordination, proposée au cours de la présente session par le Comité de coordination (voir E/4119, projet de résolution G), devrait aboutir à des progrès dans ce sens.

32. Il faut appliquer strictement la politique d'économie maximale en matière d'utilisation des ressources définie par l'Assemblée générale. La délégation soviétique souscrit aux vues exposées, au paragraphe 45 de son rapport, par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : tout en reconnaissant l'urgence des besoins des Etats Membres dans le domaine du développement économique et social, le Comité souligne que le seul moyen d'assurer l'utilisation la meilleure des ressources existantes est de procéder à une planification à long terme et d'établir un ordre de priorité.

33. Enfin, la délégation soviétique regrette que certains documents sur les incidences financières des décisions du Conseil aient été présentés tardivement et que certains n'exposent pas avec assez de précision les raisons des changements proposés dans les prévisions de dépenses. Comme il n'est pas possible, à la session actuelle, d'étudier en détail tous les aspects des incidences financières des décisions du Conseil, la délégation soviétique se réserve le droit de revenir sur la question devant la Cinquième Commission, à la vingtième session de l'Assemblée générale.

34. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) dit que le chiffre de 7 500 dollars qui est indiqué sous la rubrique « Projet de budget additionnel pour 1966 », dans le tableau contenu dans le rapport du Secrétaire général, doit figurer sous la rubrique « Projet de budget initial pour 1967 ». Les nouveaux membres de la Sous-Commission de la lutte contre la discrimination et de la protection des minorités ne seront élus qu'à la session de 1966 de la Commission des droits de l'homme et ne participeront pas aux travaux de la Sous-Commission avant 1967.

35. M. VIAUD (France) fait observer que, bien que le Conseil ait décidé il y a deux ans d'adopter une nouvelle formule et d'employer de nouvelles méthodes pour examiner les incidences financières de ses décisions, il reste difficile de se faire une idée d'ensemble de ces incidences et d'arriver à des conclusions valables. Il faut espérer que la quarante et unième session du Conseil donnera lieu à des échanges de vues plus utiles qu'ils ne le sont depuis quelques années.

36. Il importe pour cela que le Conseil prenne une décision ferme sur deux points : le programme de travail et les méthodes. Il faut espérer que les projets de résolutions adoptés par le Comité de coordination à la présente session, qui vont être examinés à la prochaine séance plénière, permettront au Conseil de décider quelles sont les questions les plus urgentes de son programme de travail. Pour ce qui est des méthodes, il faut se rappeler les observations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 85 de son rapport, sur l'augmentation continuelle du nombre des réunions dont le Secrétariat assure le service. Il serait bon que le Secrétaire général prépare, pour la prochaine session du Conseil, une note sur les moyens de rationaliser le programme des réunions de ses divers organes subsidiaires, non pas nécessairement dans l'idée de réduire le volume total des travaux entrepris, mais pour garantir l'emploi optimal du temps dont on dispose.

37. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) rappelle que la délégation du Royaume-Uni a toujours encouragé la tendance, qui se manifeste depuis quelques années parmi les membres du Conseil, à étudier de plus près les incidences financières de leurs décisions. Mais elle n'ignore pas qu'il y a des limites à ce qu'on peut faire à cet égard. Au cours des sessions précédentes, par exemple, les dépenses supplémentaires nettes à inscrire au budget de l'exercice en cours et dans les projets de budgets à venir n'ont été examinées qu'assez superficiellement, faute de détails précis sur les ressources disponibles et leur répartition entre les diverses formes d'activités.

38. Il faut néanmoins se réjouir des dispositions prises pour donner suite à la résolution 1046 (XXXVII) du Conseil et du fait qu'on reconnaît de plus en plus la nécessité de mieux coordonner l'établissement des budgets et celui des programmes et de resserrer la coopération entre les organes du Conseil chargés d'établir les programmes, d'une part, et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et les organes financiers de l'ONU, d'autre part. Les mesures prises pendant l'année écoulée marquent un net progrès vers un meilleur emploi des ressources.

39. Pour ce qui est des augmentations de crédits à prévoir dans le projet de budget pour 1966, le Conseil a entendu les déclarations du Secrétaire général à la 1373e séance et a pris connaissance des observations contenues dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, mais il n'a pas encore une idée exacte de leurs recommandations. Pour sa part, la délégation du Royaume-Uni est très favorable à une intensification des efforts d'ensemble des Nations Unies dans le domaine économique et social et pense qu'il faudrait renforcer le Secrétariat pour lui permettre d'aider le Conseil à s'acquitter aussi efficacement que possible des tâches qui lui incombent. Mais

les moyens sont limités et, à ce propos, on ne peut qu'approuver le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lorsqu'il déclare, au paragraphe 46 de son rapport, qu'il faut « trouver un juste équilibre entre les besoins croissants des Etats Membres et la mesure dans laquelle ces Etats Membres peuvent fournir à l'Organisation les moyens de mener à bien les tâches actuelles de haute priorité, tout en entreprenant de nouveaux travaux de caractère pressant dans les domaines économique et social ».

40. Sir Keith Unwin a trois observations à faire sur les indications données dans le rapport du Secrétaire général. En premier lieu, il semble que, ni le Conseil, ni le Comité social, ni le Comité de l'assistance technique, n'aient sérieusement étudié si un complément de personnel était nécessaire pour organiser un cycle d'étude ou un groupe de discussion sur l'éducation civique et politique de la femme, financé au titre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme ; la dépense supplémentaire de 25 000 dollars prévue à cet effet n'a nullement été justifiée.

41. D'autre part, le représentant du Royaume-Uni croit comprendre que, malgré les réserves exprimées dans certains documents dont le Conseil est saisi, les besoins en personnel du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, exposés au paragraphe 190 du deuxième rapport du Comité (E/4026), seraient pleinement satisfaits.

42. Enfin, le représentant du Royaume-Uni note que la dépense supplémentaire afférente à la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'établir une étude sur la question de la discrimination raciale dans le domaine politique, économique et culturel serait de 27 500 dollars en 1966 et 2 500 dollars seulement en 1967, parce qu'en 1967, on pourrait désigner le rapporteur sans avoir à recruter un fonctionnaire de plus. Dans ces conditions, le représentant du Royaume-Uni demande instamment qu'on ne commence pas l'étude en question avant 1967.

43. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) rappelle que le système actuel d'examen des incidences financières des décisions du Conseil a été adopté pour introduire un peu de discipline dans la procédure suivie pour les demandes de crédits additionnels. A son avis, les améliorations apportées depuis deux ans aux méthodes employées par le Conseil pour examiner les incidences financières de ses décisions ont porté des fruits sur un point au moins, en ce sens que les demandes implicites de crédits additionnels ont été bien plus modestes à la session actuelle qu'aux sessions précédentes.

44. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne acte de l'exposé du Secrétaire général sur les incidences financières des décisions du Conseil (E/4082), des extraits (E/4092) du sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/6007) et du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières des décisions du Conseil (E/4122).

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement du développement économique (E/4038 et Add.1, E/4079 et Add.1)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4115)

45. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le financement du développement économique (E/4115) et à se prononcer sur les projets de résolutions I et II qui figurent au paragraphe 9 de ce rapport.

I. CONDITIONS DES PRÊTS ACCORDÉS AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Par 16 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution I est adopté.

II. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution II est adopté.

46. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur la recommandation contenue au paragraphe 8 du rapport du Comité économique.

47. M. VIAUD (France) estime qu'il suffit que le Conseil prenne acte de cette recommandation, sans qu'elle soit mise aux voix.

48. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) n'insiste pas pour que la recommandation soit mise aux voix, à la condition que le Conseil fasse sienne dans son rapport la demande qu'elle contient. Il propose que le Conseil adopte cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 30.

Printed in Switzerland 13584—September 1965—1,175